

Nom :

Prénoms : N° Compte :

Conditions Générales de Tarification Hors Taxes - BSIC CAPITAL

RUBRIQUES	BASE DE CALCUL	TARIF DE LA SGI BSIC CAPITAL
OPÉRATIONS DU MARCHÉ PRIMAIRE		
Commissions de structuration et d'arrangement d'opérations financières de marché	Montant levé	Maximum 2,00%
Commission de placement de titres	Montant placé	Maximum 1,50%
Commission de garantie de placement (prise ferme)	Montant de la prise	Maximum de 1,25%
Frais d'introduction en bourse	Forfait	Maximum : 9 000 000 FCFA
OPÉRATIONS DU MARCHÉ SECONDAIRE		
Commission de courtage sur transactions ordinaires ⁽¹⁾	Montant de la transaction	0,8%
Commission de courtage sur transactions sur dossier ⁽¹⁾	Montant de la transaction sur dossier	0,81%
Cession de gré à gré de titres non cotés	Montant de la transaction	0,5% à 2 %
CONSERVATION DE TITRES ET TENUE DE COMPTE		
Commission de conservation ⁽²⁾	Valeur du portefeuille d'actifs conservés	0,125% par trimestre - pour la tranche allant de 0 FCFA à 10 000 000 FCFA
		0,08% par trimestre pour la tranche supérieure à 10 000 000 FCFA
		0,0625% par trimestre pour les titres non cotés
Frais de tenue de compte	Forfait	2 500 FCFA par trimestre
Commission de gestion sous mandat	Valeur du portefeuille sous gestion	0,375% par trimestre
AUTRES SERVICES		
Commission de transfert de titres	Forfait par ligne	15 000F CFA pour les personnes physiques
		25 000 FCFA pour les personnes morales
Commission de nantissement de titres	Forfait par ligne ⁽³⁾	10 000 FCFA
	Gestion du compte nanti	25 000 FCFA par an
Frais de clôture de compte	Forfait	25 000 FCFA
Attestation de portefeuille-titres	Forfait	25 000 FCFA

NB : ces commissions suivantes sont additionnelles :

- Commission de rétrocession BRVM 0,2% ⁽¹⁾
- Commission au titre des mouvements règlements/livraison de titres DC/BR 0,1% ⁽¹⁾
- Commission de valorisation BRVM 0,4% annuel ⁽²⁾
- 5 000FCFA/Ligne pour le compte du DC/BR ⁽³⁾

Signature

Précédée de la mention
« Lu & approuvé »